

Communiqué de presse

Accords bilatéraux en votation le 8 février 2009

Les Villes neuchâteloises s'engagent pour le oui

Dans la perspective de la votation du 8 février prochain sur la libre circulation des personnes dans le cadre des accords bilatéraux avec l'Union européenne et leur extension à la Bulgarie et à la Roumanie, les trois Villes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds s'engagent clairement pour le oui. Elles en ont convenu dans le cadre du RUN (réseau des trois villes). Du moment qu'elles offrent une part très importante des emplois neuchâtelois, emplois qui dépendent largement de l'exportation et qui bénéficient directement ou indirectement des accords bilatéraux, un oui est donc déterminant. Les Villes estiment en particulier qu'avec les perspectives économiques déjà difficiles, un non serait un frein paralysant dont l'économie neuchâteloise n'a vraiment pas besoin.

Dans le cadre de l'association «réseau des 3 Villes», au sein du RUN, les exécutifs de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont examiné les conséquences de la votation fédérale sur les accords bilatéraux avec l'Union européenne. Ils en ont conclu qu'un oui était indispensable aux intérêts des entreprises neuchâteloises et de leurs collaborateurs, sur le territoire des trois villes et au-delà, et donc à l'ensemble de leurs populations.

Le 8 février prochain, il s'agira précisément de reconduire la libre circulation des personnes entre l'Union européenne (y compris les deux états ayant récemment rejoint l'Union, soit la Bulgarie et la Roumanie) et la Suisse. Cet accord est essentiel pour l'économie suisse et donc pour le canton de Neuchâtel. Pour ce dernier, canton exportateur, canton frontalier et canton ayant besoin d'une main d'œuvre étrangère pour certains postes de l'économie, il est même vital. A elles seules, les trois villes occupent près des deux tiers des emplois du canton de Neuchâtel, d'où l'importance accordée à ce scrutin par les trois Conseils communaux.

Les signaux de l'ouverture

Dans une large mesure, les emplois occupés dans les villes par des personnes venues d'autres pays ne sont pas concurrents avec ceux qu'occupent les Neuchâtelois. Au contraire, ces emplois contribuent au développement des entreprises sur sol neuchâtelois et à la création de postes profitant à la population de notre région. Il s'agit souvent d'emplois dans les centres de recherche et dans les secteurs de développement des entreprises, contribuant à l'ensemble de l'économie neuchâteloise. De plus, au vu des actuelles perspectives négatives pour l'économie en général, celle du canton de Neuchâtel, plus liée que d'autres aux pays de l'Union européenne, n'a pas besoin de freins supplémentaires tels que ceux qu'engendrait un non le 8 février.

Un oui à la libre circulation des personnes n'aura pas seulement un impact positif direct sur l'économie. Ce sera également un signal d'ouverture fort à plusieurs titres pour encourager des projets importants pour les villes, le canton et l'arc jurassien. On pense notamment au développement des centres de recherche, au développement des infrastructures transfrontalières de transport (H20, train La Chaux-de-Fonds – Le Locle – Besançon, TGV Neuchâtel-Paris), et à la collaboration entre les hautes écoles de l'arc jurassien suisse et de la France voisine.

Dans le même temps, les exécutifs des trois villes souhaitent qu'une attention soutenue soit aussi portée à l'élaboration de conventions collectives de travail dans les secteurs qui n'en sont pas encore pourvus, et que les contrôles sur le marché du travail soient augmentés.

La Chaux-de-Fonds, le 13 janvier 2009

Pour d'éventuelles précisions, Rémy Gogniat, chargé de communication de la Ville de La Chaux-de-Fonds (www.chaux-de-fonds.ch 032 967 62 08), renseignera les journalistes ou les mettra en relation avec les autorités concernées des trois Villes.